

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 84/535 du 19.6.84
MTPS-DGTFP-DFFP.12103RAY

portant versement, reclassement et nomination de Monsieur MIVOUNGOU Jean Claude, attaché des SIF de 4° échelon.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la Loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la Loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant Statut Général des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant les règlements sur la solde des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le Décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant Statut Général des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le Décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitution de carrière et reclassement notamment en son article 1er § 2 ;

(/u le Décret 71-247 du 26.7.1971 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers en ce qui concerne les Contributions Directes, l'Enregistrement et le Trésor, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 7, 9, 10, 13, 15, 16, 21 et 22 du Décret n° 62/426 du 29.12.1962 ;

(/u le Décret 73/143 du 24.1.73 fixant les modalités de changement de spécialité applicables aux Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u le Décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/195 du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;

(/u le Décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.01.1981 au Décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le Décret n° 81/017 du 26.01.1981 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;

(/u les Arrêtés n°s 8620/MTPS/DGTFP/DFFP du 9.11.1983 ; 8771/MTPS/DGTFP/DFFP du 14.11.1983 ;

(/u la lettre n° 0071/TPG/DC/SA/PERS du 25.1.1984 du Trésorier Payeur Général transmettant le dossier de l'intéressé ;

(/u la demande de l'intéressé en date du 1.01.84.

DECRETE

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions combinées des décrets n°s 73/143 du 24.4.73 et 71/247 du 26.7.71, susvisés, Monsieur MIVOOUNGOU Jean Claude, Attaché de 4° échelon, indice 810, des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des SAF, en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme de l'Ecole Nationale des Services du Trésor, délivré à Noisiel en France, est versé dans les cadres du Trésor, reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Inspecteur du Trésor de 2° échelon, indice 890-ACC=néant

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 19.12.83, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.-

Brazzaville, le 15 Juin 1984

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1
DGTFP/DFP.....	3
DGB.....	3
DCF.....	1
TPC.....	3
DOSSIER.....	3
INTERESSE.....	1
SECN/EC.....	2